Image not found or type unknown

Etat des lieux et restitution depot de garantie

Par **benosteo**, le **20/10/2012** à **12:32**

Bonjour,

je viens demander quelques conseils concernant un bail professionnel

J'ai signé un bail professionnel pour un local pro en octobre 2010. Lors de cette signature, aucun etat des lieux n'a eu lieu. Le local etait dans un etat deplorable et nous nous sommes mis d'accord avec le proprietaire pour realiser les travaux.

Nous avons resilier ce bail en aout 2012 et à la restitution des clés, aucun etat des lieux n'a eu lieu non plus.

Plus de 2 mois après, nous avons recu le remboursement de notre depot de garantie: sur les 1200€ dus, il nous a été retenu 954,33€ pour faire deboucher une douche qui lors de notre depart s'ecoulait (ecoulement faible mais elle s'ecoulait).

Nous voudrions savoir s'il etait possible de contester cette retenue sachant qu'il n'y a pas eu d'état des lieux et que les photos montrant l'etat de l'appartement entre notre arrivée et notre depart sont flagrantes!!

merci d'avance pour votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés